

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4926

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion du camp militaire - Travaux primaires pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4446 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 janvier 2007, a classé les offres et a choisi celle du groupement d'entreprises Stracchi-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 099 874,70 € HT, soit 1 315 450,14 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Stracchi-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 099 874,70 € HT, soit 1 315 450,14 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0568 Sathonay Camp - reconversion du camp militaire par délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006 à hauteur de 7 046 000 € HT.

3° - Les montants à payer en 2007 au titre du marché pour un montant de 1 099 874,70 € HT seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement dans le cadre de l'opération 0568 - reconversion du camp militaire de Sathonay Camp - fonction 2 222 - comptes 231 510 au titre des eaux usées et 231 560 au titre des eaux pluviales.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,